

et parvint au grade de capitaine. Créé comte de l'empire pendant la campagne de Portugal (25 juillet 1811), il reçut trois blessures, eut une jambe emportée à la Moskowa, et, promu officier de la Légion d'honneur, fut nommé, en 1813, auditeur au conseil d'Etat. Tout dévoué à la politique napoléonienne, il fut destitué à la Restauration, et, au retour de l'île d'Elbe, demanda une place à l'empereur par une lettre d'allure toute militaire : « Vous avez eu la bonté, Sire, de me dire, à moi parlant, que j'avais une bonne tête ; employez-la. Moi et mon père sont deux (sic). Est-ce ma faute, s'il se récluse, s'il n'a pas accepté la préfecture de Carcassonne, s'il se retire au moment où le seul enfant qui lui reste n'aspire qu'à être placé sur la brèche ? » Il fut nommé sous-préfet de Bar-sur-Ornain (6 mai 1815), et fut de nouveau destitué au second retour des Bourbons ; ce fut en vain qu'il demanda (17 janvier 1820) la sous-préfecture d'Argenton par l'intermédiaire de son parent le vicomte Talon ; il resta sans emploi jusqu'au second empire. Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, M. de Sainte-Croix, désigné comme candidat officiel du gouvernement dans la 2<sup>e</sup> circonscription de l'Orne, fut élu député de ce collège le 22 février 1852, par 24,120 voix (27,182 votants, 41,875 inscrits), contre 1,182 à M. de Vignerot et 997 à M. de Tracy. Il siégea au Corps législatif dans la majorité dynastique, obtint le renouvellement de son mandat, le 22 juin 1857, par 18,512 voix (23,206 votants, 38,658 inscrits), contre 4,397 à M. Garrier-Lagès, de l'opposition, reprit sa place à droite, et, ayant donné sa démission, en 1860, fut remplacé, le 15 septembre de la même année, par M. David Deschamps.

**SAINTE-HERMINE** (EMMANUEL-ARMAND-JEAN-BÉNÉDICT, COMTE DE), député de 1827 à 1831, pair de France, né à Evry (Yonne) le 29 décembre 1770, mort à Niort (Deux-Sèvres) le 18 mars 1850, d'une famille d'ancienne noblesse de Saintonge et d'Angoumois, citée dès 1090, « fils de messire Jean, marquis de Sainte-Hermine, chevalier commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Lazare, et de dame Louise-Angélique Roullin », entra dans les pages de Louis XVI en 1781, et devint capitaine de cavalerie en 1789. Lieutenant dans la cavalerie de la garde constitutionnelle du roi en 1791, il vécut dans la retraite pendant la période révolutionnaire, entra dans la gendarmerie des Deux-Sèvres sous le Consulat, et devint, en 1803, commandant de la garde d'honneur du même département. Partisan du retour des Bourbons, il fut nommé (1817) président du deuxième collège électoral de Niort, maire de la ville l'année suivante, et fut décoré de la Légion d'honneur à l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux. Candidat à la députation, le 25 février 1824, dans le deuxième collège électoral des Deux-Sèvres (Niort), il échoua avec 157 voix, contre 187 à M. Chebrou de la Roulière, et fut révoqué de ses fonctions de maire en 1826, par le ministère de Villèle, dont son libéralisme constitutionnel avait blâmé la politique. Aux élections du 17 novembre 1827, il échoua une seconde fois dans le même arrondissement, avec 18 voix contre 241 à l'élu, M. Mauguin, et il ne fut député sortant, M. Chebrou de la Roulière ; mais huit jours après, il fut élu député du collège de département, par 93 voix sur 161 votants et 200 inscrits, contre 51 à M. Janvier de la Boucheitière, et 14 à M. Chebrou de la Roulière. Il siégea à la contre-opposition, combattit de ses votes le ministère

Villèle, et vota l'Adresse des 221 contre le cabinet Polignac. Conseiller-général des Deux-Sèvres en 1829, il fut révoqué en 1830 pour avoir protesté contre des décisions de l'assemblée départementale. Réélu député du collège de département, le 3 juillet 1830, par 122 voix sur 215 votants et 229 inscrits, contre 93 à M. Descordes, il contribua à l'établissement de la monarchie de juillet, qui le rappela (août) au conseil général, et le nomma (septembre) préfet de la Vendée. Soumis de ce chef à la réélection, il vit son mandat confirmé, le 28 octobre suivant, par 497 voix sur 660 votants et 948 inscrits, contre 81 à M. Thibaudau et 13 à M. Th. Proust. A l'expiration de son mandat législatif (1831), il ne se représenta pas, se consacra à ses fonctions administratives, fut appelé à la préfecture de l'Allier en 1832, et élevé à la dignité de pair de France le 7 novembre 1839. Il siégea dans la majorité gouvernementale jusqu'à la révolution de 1848, et mourut deux ans après.

**SAINTE-HERMINE** (JEAN-HÉLIE-EMILE, MARQUIS DE), député au Corps législatif de 1852 à 1870, né à Niort (Deux-Sèvres) le 22 janvier 1809, mort à la Roche-sur-Yon (Vendée) le 19 novembre 1870, neveu du précédent, entra dans l'administration sous Louis-Philippe, et fut d'abord conseiller de préfecture, puis secrétaire général de la préfecture de la Vendée de 1835 à 1852. Conseiller général de ce département, il avait été fait chevalier de la Légion d'honneur en 1844. Rallié à la politique du prince Louis-Napoléon et partisan du coup d'Etat, il fut envoyé, après le 2 décembre, en mission dans le Finistère dont il fut quelque temps préfet intérimaire, et fut ensuite élu député au Corps législatif, comme candidat du gouvernement, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de la Vendée, le 29 février 1852, par 9,367 voix (16,668 votants, 34,376 inscrits), contre 6,305 à l'abbé de Lespinais. Réélu, le 22 juin 1857, par 8,991 voix (12,580 votants, 34,371 inscrits) ; le 1<sup>er</sup> juin 1863, par 19,180 voix (19,495 votants, 37,196 inscrits) ; le 24 mai 1869, par 11,487 voix (21,777 votants, 35,259 inscrits), il vit cette dernière élection invalidée sur un rapport de M. Clément Duvernois et après un discours de M. Buffet, et fut remplacé, le 9 janvier 1870, par M. Alquier. A la Chambre, il avait constamment voté avec la majorité dévouée aux institutions impériales. Chevalier de la Légion d'honneur (1844), M. de Sainte-Hermine a continué jusqu'en 1789 l'histoire de l'abbé de Thibaudau et publié en outre : *Traité de l'organisation des élections municipales* (1842, 1855 et 1853, trois éditions) ; *De rétablissement des secrétaires généraux* (1855), etc.

**SAINTE-MARIE** (LOUIS-MARIE RAPINE-DE-MEZET DE), député de 1822 à 1830, né à Sainte-Marie (Nièvre) le 2 avril 1774, mort au château de Saint-Martin (Nièvre) le 29 septembre 1811, émigra à la Révolution et servit comme officier à l'armée des princes. Chevalier de Saint-Louis à la Restauration et conseiller de préfecture de la Nièvre, il fut successivement élu député du grand collège de la Nièvre, le 20 novembre 1822, par 95 voix (124 votants, 171 inscrits) ; le 6 mars 1824, par 77 voix (114 votants, 163 inscrits) ; le 24 novembre 1827, par 68 voix (133 votants, 174 inscrits). M. de Sainte-Marie siégea constamment parmi les ministériels, vota toutes les mesures réactionnaires proposées par la majorité, et refusa de signer l'Adresse des 221. « Elu, dit un biographe, par les électeurs indépendants de son département, il n'a

pas répondu aux espérances qu'il avait fait naître. Assis derrière le banc de la trésorerie, se levant avec L.L. Exc., riant avec les vœux, dinant avec M. Piet, il est devenu un ministériel accompli. » Il rentra dans la vie privée à la dissolution de mai 1839.

**SAINTE-MAURE** (ANDRÉ, VICOMTE DE), député de 1824 à 1827 et pair de France, né à Paris le 1<sup>er</sup> décembre 1775, mort à Dinteville (Haute-Marne) le 21 mars 1850, émigra à la Révolution et rentra en France avec les Bourbons. Officier supérieur et chevalier de Saint-Louis, conseiller général de la Haute-Marne, il fut élu, le 6 mars 1824, député du grand-college de la Haute-Marne, par 77 voix (120 votants, 150 inscrits). Il siégea obscurément dans la majorité et fut nommé par M. de Villèle, le 5 novembre 1827, pair de France. L'article 68 de la Charte de 1830 le fit sortir de la Chambre haute.

**SAINTE-MAURE-MONTANSIER** (LOUIS-AUGUSTE-MARIE-CÉSAR, MARQUIS DE), pair de France, né à Paris le 7 juin 1774, mort à Paris le 5 décembre 1834, « fils de Louis-Marie-César, marquis de Sainte-Maure, mousquetaire, et de Victoire-Françoise Sauvage », se tint éloigné des affaires publiques pendant toute la durée de l'empire. A la première Restauration, il devint sous-lieutenant aux cheveu-légers de la garde et chevalier de Saint-Louis. Nommé pair de France le 17 août 1815 (son nom ne figure pas dans le scrutin au procès du maréchal Ney), il quitta la Chambre haute à la révolution de 1830, pour ne pas prêter serment au gouvernement de juillet.

**SAINTE-SUZANNE** (GILBERT-JOSEPH-MARTIN DE BRUNETEAU, COMTE DE), membre du Sénat conservateur et pair de France, né à Nothé-lès-Poivres (Aube) le 7 mars 1750, mort à Paris le 26 août 1830, entra dans les pages de la comtesse de Provence, passa, en 1779, sous-lieutenant au régiment d'Anjou-Infanterie, et, partisan des principes de la Révolution, fut promu capitaine de grenadiers et se distingua au siège de Mayence. Après la reddition de cette place, il alla en Vendée où il prit part à la bataille de Cholet ; général de brigade en mars 1795, il servit à l'armée du Rhin, se distingua à Ettlingen, et fut promu général de division le 2 août 1796, par Moreau, qui l'estimait particulièrement. Il défendit la tête du pont de Kehl, et entra, le 23 juillet 1797, au bureau topographique de la guerre. En 1799, sous Moreau, il commanda l'aile gauche de l'armée du Danube ; la retraite difficile qu'il exécuta après l'affaire d'Erbach lui mérita la réputation d'un habile tacticien. Mais des infirmités contractées au service l'obligèrent à quitter l'armée. Membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII, grand-officier de l'ordre le 25 prairial suivant, il fut nommé, le 1<sup>er</sup> floréal an XII, membre du Sénat conservateur, et fut gratifié par la suite de la sénatorerie de Pau. Nommé, le 20 mai 1807, commandant de la 2<sup>e</sup> légion de réserve de l'intérieur, et créé comte de l'empire le 3 juin 1808, il fut appelé, l'année suivante, au commandement des côtes de Boulogne, d'Ostende et de la Hollande. En 1814, il adhéra à la déchéance de l'empereur, fut nommé pair de France à la Restauration, le 4 juin 1815, n'exerça aucune fonction publique pendant les Cent-Jours, et, lors du procès du maréchal Ney, refusa de siéger par le motif que la défense n'avait pas été libre. Il vota con-

stamment avec l'opposition libérale, et, bien que fort malade, se fit transporter, en 1830, à Paris, pour y donner son adhésion au retour du drapeau tricolore. Il mourut peu de jours après. On a de lui : *Le Siège de Dantzic en 1807* (Paris, 1818) ; — *Projet de changements à opérer dans le système des places fortes* (1819).

**SAINTE-SUZANNE** (ALEXANDRE-FRANÇOIS DE BRUNETEAU, BARON DE), député au Corps législatif, né à Sainte-Suzanne, commune de Poivres (Aube) le 30 décembre 1769, mort à Paris le 9 novembre 1853, « fils de Louis-Gilles de Bruneteau, seigneur de Sainte-Suzanne, et de dame François de la Motte », entra, en août 1789, à l'École militaire de Brienne, et, en 1782, à celle de la Flèche. Officier de santé au 2<sup>e</sup> d'artillerie légère le 1<sup>er</sup> septembre 1791, chirurgien de 1<sup>re</sup> classe le 21 frimaire an IX, il fut nommé sous-préfet de Saint-Hippolyte (Doubs) le 27 octobre 1802, membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, et élu, le 29 thermidor suivant, par le Sénat conservateur, député du Doubs au Corps législatif. Conseiller d'Etat en service extraordinaire, il fut chargé, en cette qualité, d'exposer devant le Corps législatif la situation de la France, et de défendre les titres XV et XVIII du 3<sup>e</sup> livre du projet de code civil. Il se démit de ses fonctions de sous-préfet le 25 janvier 1805, sortit du Corps législatif en 1806, et fut nommé alors préfet de l'Ardeche (16 mars 1805), puis préfet de la Sarre (7 août 1810). L'empereur le créa baron (19 janvier 1812) et officier de la Légion d'honneur (1813). Destitué à la première Restauration (1<sup>er</sup> juin 1814), réintégré comme préfet du Tarn aux Cent-Jours (6 avril 1825), il fut de nouveau révoqué à la seconde Restauration, et demanda une pension de retraite. On lui objecta qu'il n'avait ni l'âge ni le temps de service requis pour y avoir droit ; il produisit alors des certificats d'infirmités « contractées pendant le service », et notamment se plaignit « d'hémorroïdes produites par sa vie sédentaire et une trop grande application au travail ». L'affaire était encore pendante lors qu'il sollicita (19 novembre 1829) la préfecture de l'Aisne ; cette demande fit écarter la pension de retraite, et on ne lui accorda qu'un secours de 3,000 francs. M. de Sainte-Suzanne ne rentra dans l'administration qu'après la révolution de juillet, comme préfet de l'Aisne (14 mai 1831) ; mais sa santé ne lui permit pas de continuer ces fonctions, et il fut remplacé le 14 juillet suivant. Le gouvernement de Louis-Philippe lui accorda le titre de conseiller d'Etat honoraire, et l'admit à la retraite, comme préfet, le 10 octobre 1839.

**SAINTE-SUZANNE** (JOSEPH-AUGUSTE-FRANÇOIS DE BRUNETEAU, COMTE DE), pair de France, né à Strashourg (Bas-Rhin), le 18 avril 1800, mort au château d'Ecurey (Marne) le 18 octobre 1855, « fils du comte Gilbert-Joseph-Martin (*Voy. plus haut*), et de Dorothee Zorn de Boulaeh », propriétaire, fut admis, le 23 septembre 1830, à siéger à la Chambre des pairs par droit héréditaire, en remplacement de son père décédé ; il donna sa démission le 9 janvier 1832, et ne reparut plus sur la scène politique.

**SAINTE-NAC** (CÉSAR-JEAN-BAPTISTE FALENTIS, VICOMTE DE), député de 1821 à 1830, né à Pamiers (Ariège) le 4 novembre 1757, mort à

Toulouse (Haute-Garonne) le 2 janvier 1831, propriétaire, maire de Pauliers, conseiller de préfecture, membre et président du conseil général de l'Ariège et chevalier de la Légion d'honneur, fut successivement élu député du 2<sup>e</sup> arrondissement électoral de l'Ariège (Pauliers) le 15 mars 1821, par 86 voix (139 votants, 189 inscrits), contre 59 à M. Sol; le 25 février 1824, par 92 voix (13 votants, 182 inscrits), contre 55 à M. Cassaing, et, le 17 novembre 1827, par 73 voix (139 votants, 184 inscrits), contre 41 à M. Cassaing. M. de Saintenac figura constamment dans la majorité ministérielle et repoussa l'Adresse des 221. Les élections de 1839 mirent fin à sa carrière politique.

**SAINTENAC** (JOSEPH VALENTIN, VICOMTE DE), député de 1835 à 1837 et de 1839 à 1842, né au Mas-d'Azil (Ariège) le 8 juillet 1793, mort à Toulouse (Haute-Garonne) le 25 novembre 1847, fils du précédent, fit ses études et son droit à Toulouse, et applaudit, en 1814, au retour des Bourbons. Aux Cent-Jours, il se rendit auprès du duc d'Angoulême, dans la Drôme, pour s'opposer au passage de l'empereur. Mais la défection des généraux et l'enthousiasme des troupes pour Napoléon l'empêchèrent de réaliser ses projets. A son retour à Toulouse, un mandat d'amener fut lancé contre lui; il parvint à s'y soustraire, entra, à la seconde Restauration, dans les gardes du duc d'Angoulême, puis se rendit à Paris, où il se fit inscrire au barreau. Nommé conseiller de préfecture de l'Ariège en 1823, puis de Seine-et-Oise le 1<sup>er</sup> juillet 1827, gentilhomme honoraire de la chambre du roi, il refusa de prêter serment à Louis-Philippe et fut destitué. Il se présenta à la députation, le 5 juillet 1831, dans le 2<sup>e</sup> collège de l'Ariège (Foix), et échoua avec 48 voix contre 95 à l'élu, M. Justin Laffitte; il ne fut pas plus heureux, le 21 juin 1834, dans le 1<sup>er</sup> collège du même département (Pauliers), avec 110 voix contre 174 à l'élu, M. Clauzel. Conseiller municipal de Pauliers et conseiller général, il fut élu député de ce dernier collège, le 10 janvier 1835, en remplacement de M. Clauzel, qui avait opté pour Rethel, par 138 voix (281 votants, 369 inscrits), contre 135 à M. de Portes. Il échoua de nouveau, le 4 novembre 1837, avec 145 voix contre 184 à l'élu, M. de Portes; mais il regagna son siège, le 2 mars 1839, avec 169 voix (328 votants). M. de Saintenac prit place à l'opposition de droite, et vota en faveur de plusieurs mesures libérales, notamment pour les incompatibilités et pour l'adjonction des capacités. Après deux échecs successifs, le 9 juillet 1842, avec 150 voix contre 170 à l'élu, M. Daruand, et, le 1<sup>er</sup> août 1846, dans le 2<sup>e</sup> collège (Foix), avec 117 voix contre 148 à l'élu, M. Dugabé, il ne se représenta plus.

**SAINTENAC** (PIERRE-VICTOR-CÉSAR-ISIDORE-HENRI DE LAFFITE-VALENTIN, VICOMTE DE), représentant en 1871, né à Paris le 4 mai 1828, fils du précédent, s'engagea dans les hussards, puis, à la création de la garde impériale, passa aux guides de l'impératrice. En 1860, il donna sa démission pour aller prendre du service dans l'armée pontificale, comme capitaine de dragons. Il était rentré en France quand la guerre éclata; il devint alors commandant d'un des bataillons de mobiles de l'Ariège. Élu, le 8 février 1871, représentant de l'Ariège à l'Assemblée nationale, le 1<sup>er</sup> sur 5, par 31,174 voix (46,250 votants, 73,427 inscrits), il prit place à droite, se fit inscrire à la réu-

tion des Réservés, et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, contre le service de trois ans, pour la démission de Thiers, pour le septennat, contre le ministère de Broglie, contre l'amendement Wallon et contre les lois constitutionnelles. Conseiller général du canton de Saint-Giron (8 octobre 1871), il échoua à la députation dans l'arrondissement de Pauliers, le 20 février 1876, avec 8,363 voix contre 10,315 à l'élu, M. Vignes, républicain, et ne fut pas plus heureux, quoiqu soutenu par le cabinet du 16 mai, le 14 octobre 1877, avec 8,860 voix, contre 10,713 à l'élu, M. Lasbaysse, républicain. M. de Saintenac ne s'est pas représenté.

**SAIRAS** (FRANÇOIS-HIPPOLYTE), député de 1816 à 1820, né à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 11 septembre 1772, mort à Marseille le 6 novembre 1847, était propriétaire dans sa ville natale, quand il fut élu, le 4 octobre 1816, député du grand collège des Bouches-du-Rhône par 112 voix (153 votants, 290 inscrits). Il prit place au côté droit, et vota pour les lois d'exception et pour le nouveau système électoral; de la série sortante en 1820, il quitta la vie politique.

**SAISSET** (JEAN-MARIE-JOSEPH-THÉODORE), représentant en 1871, né à Paris le 13 janvier 1810, mort à Paris le 24 mai 1879, entra à l'École de marine d'Angoulême en 1825 et devint successivement aspirant (23 septembre 1827), enseigne (31 janvier 1832), lieutenant de vaisseau (10 avril 1837), capitaine de frégate (3 février 1852), capitaine de vaisseau (1854), et contre-amiral (9 mai 1863). Après nos premières défaites en 1870, le contre-amiral Saisset fut appelé au commandement supérieur des bataillons de matelots formés dans les cinq ports maritimes, puis il reçut l'ordre de se rendre à Paris menacé par les armées allemandes (15 septembre 1870). Placé au fort de Rosny et chargé de commander le groupe des forts de l'Est, il se signala particulièrement lors de l'occupation du plat-au d'Avron et fut promu vice-amiral le 29 novembre. Bien qu'il eût refusé, dans la nuit du 29 au 30 janvier, d'organiser à Paris la résistance à outrance contre la capitulation, il fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Seine à l'Assemblée nationale, le 7 sur 43, par 151,979 voix (328,970 votants, 517,853 inscrits.) Il fit partie de la commission parlementaire chargée de rendre un rapport avec les négociateurs des préliminaires de paix. Lors de l'insurrection du 18 mars, un arrêté du chef du pouvoir exécutif lui confia le commandement en chef des gardes nationales de la Seine. Il revint à Paris, et tenta de s'entendre avec les maires pour amener un rapprochement entre la population et le gouvernement de Versailles. Les négociations entamées ayant échoué, il donna sa démission de commandant de la garde nationale, et revint siéger au centre gauche de l'Assemblée nationale, à Versailles. Il vota pour l'abrogation des lois d'exil, pour la dissolution des gardes nationales, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, et soutint d'abord le gouvernement de Thiers. Il prit quelquefois la parole sur des questions spéciales; les traités de commerce, la marine marchande, les incompatibilités parlementaires. A la suite du message présidentiel du 15 novembre 1872, l'amiral Saisset se rapprocha du centre droit. Il contribua, le 24 mai 1873, à renverser Thiers du pouvoir, et

vota *pour* le septennat, *pour* l'état de siège, la loi des maires, le ministère de Broglie, *contre* l'amendement Wallon et *contre* l'ensemble des lois constitutionnelles. Il n'appartint point à d'autres assemblées. Grand officier de la Légion d'honneur (13 juillet 1872).

**SAISY (RENÉ-MARIE-ELZÉAR HENRY DE)**, représentant en 1871 et membre du Sénat, né à Glomel (Côtes-du-Nord) le 5 avril 1833, embrassa la carrière des armes, fit les campagnes d'Italie et du Mexique et se retira avec le grade de capitaine. Au moment de la guerre, il devint commandant du bataillon des mobiles de Loudéac. Élu, le 8 février 1871, représentant des Côtes-du-Nord à l'Assemblée nationale, le 1<sup>er</sup> sur 13, par 79,391 voix (106,809 votants, 163,393 inscrits), il prit place à droite, sans se faire inscrire à aucun groupe, et conserva jusqu'à la fin de la session la plus grande indépendance. Il demanda la vente des joyaux de la couronne, la suppression des sous-préfectures et la consultation du peuple, par un plébiscite, sur la forme du gouvernement. Il vota *contre* la paix, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* la pétition des évêques, *pour* le service de trois ans, *pour* la démission de Thiers, *contre* le septennat, *contre* le ministère de Broglie et *pour* les lois constitutionnelles. En janvier 1873, le cabinet de Cissey, qui venait de tomber, fit une telle distribution de croix *in extremis*, que M. de Saisy déposa une proposition portant que les nominations signées par des ministres démissionnaires ne seraient valables que si elles étaient ratifiées par leurs successeurs; mais cette proposition n'eut pas de suites. Conseiller général du canton de Mahat-Carhaix, chevalier de la Légion d'honneur, il fut porté sur la liste des gauches aux élections sénatoriales du 13 décembre 1875, et fut élu sénateur inamovible, le 4<sup>or</sup> sur 75, par 319 voix (676 votants). Il continua de siéger en indépendant, demanda le rétablissement du scrutin de liste, et fut le seul membre de la droite qui refusa de voter la dissolution de la Chambre demandée, le 23 juin 1877, par le ministère de Broglie. En juin 1881, lors de la discussion de la loi sur l'enseignement primaire, il déposa un amendement portant que la loi serait « facultative pour les communes » (rejeté). En dernier lieu, M. de Saisy s'est abstenu sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), et s'est prononcé *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* la procédure de la haute cour *contre* le général Boulanger.

**SAISY (PAUL-CÉSaire-MARIE-SAMUEL-CONSTANT, VICOMTE DE)**, député de 1865 à 1869, né à Glomel (Côtes-du-Nord) le 29 février 1829, frère du précédent, fut l'un des quatre commandants des zouaves pontificaux à Rome, de 1860 à 1870. Au moment de la guerre, il devint colonel des mobiles de Guingamp, puis chef de la 4<sup>e</sup> brigade de la division Cathelineau à l'armée de Bretagne, et, après la guerre, commanda, avec le grade de lieutenant-colonel, le 73<sup>e</sup> d'infanterie territoriale. Candidat à l'Assemblée nationale dans le Finistère, le 2 juillet 1871, il échoua avec 31,263 voix sur 93,916 votants; il s'agissait de remplacer quatre représentants qui avaient opté pour d'autres départements. Conseiller général et président du comité agricole de Carhaix, il échoua une seconde fois à la députa-tion, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Châteaulin,

le 11 octobre 1877, avec 4,130 voix, *contre* 5,326 à l'élus, M. Nédellec, républicain, et une troisième fois, le 21 août 1881, avec 3,924 voix *contre* 5,314 à l'élus républicain, M. Guéguen. Porté sur la liste conservatrice de Finistère aux élections du 4 octobre 1885, il fut élu, le 9<sup>or</sup> sur 10, par 61,253 voix (121,936 votants, 167,517 inscrits); il prit place à l'un des droites, combattit de ses votes la politique scolaire et coloniale des ministères républicains, et se prononça, dans la dernière session, *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger. Chevalier de la Légion d'honneur, décoré de la médaille de sauvetage (5 octobre 1865) et de Mentana.

**SAL (LÉONARD-HONORÉ-LÉONCE CHAVERNIÈRE DE)**, membre du Sénat, né à Salons (Corrèze) le 30 septembre 1833, débuta dans la vie politique, le 6 janvier 1885, comme candidat républicain au Sénat dans la Corrèze; il obtint, sans être élu, 255 voix (707 votants); mais, le 27 juin 1886, par suite de l'attribution à ce département du siège de sénateur inamovible devenu vacant par le décès de M. de Cornulier-Lucinière, M. Léonce de Sal, candidat radical, l'emporta avec 413 voix (709 votants), sur M. Pénicères, républicain modéré, qui en obtint 271. Il siégea à gauche, vota avec la majorité, et se prononça, en dernier lieu, *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* la procédure de la haute cour *contre* le général Boulanger; il s'abstint sur le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse.

**SALABERRY D'IRUMBERG (CHARLES-MARIE, MARQUIS DE)**, député de 1815 à 1830, né à Paris le 6 septembre 1766, mort à sa terre de Fossé (Loir-et-Cher) le 7 janvier 1847, d'une ancienne famille noble de la Ille-et-Vilaine, fils d'un président à la chambre des comptes mort sur l'échafaud en 1794, émigra en 1790, visita l'Allemagne, l'Italie et la Turquie, puis rejoignit l'armée de Condé avec laquelle il fit la campagne de 1792. L'année suivante, il passa en Angleterre et de là en Vendée, où il servit sous les ordres de Bourmont, comme capitaine de la cavalerie noble. A la pacification du 2 février 1800, il se retira à Fossé où il s'occupa d'agriculture, et resta jusqu'à la chute de l'empire sous la surveillance de la police. A la première Restauration, il obtint le commandement des gardes nationaux de Loir-et-Cher. Quand il apprit le retour de l'île d'Elbe, il se hâta de rejoindre MM. d'Andigné et de La Rochejaquelein en Vendée. Élu député du grand-collège de Loir-et-Cher, le 22 août 1815, par 85 voix (154 votants, 160 inscrits); le 4 octobre 1816, par 85 voix (131 votants, 164 inscrits), *contre* 46 à M. Pardessus; le 1<sup>er</sup> octobre 1821, dans le collège de Blois, par 186 voix (314 votants, 537 inscrits); le 25 février 1824, par 316 voix (376 votants, 472 inscrits), *contre* 27 à M. Crignon-Bouvalet; le 24 novembre 1827, dans le collège de département, par 71 voix, (124 votants, 161 inscrits), *contre* 41 à M. de Marolles, il siégea à l'extrême-droite. Un biographe a dit de lui: « On ne peut attribuer qu'au délire d'un cerveau malade les manifes-

tations de M. de Salaberry dont ses amis eux-mêmes ont reconnu plus d'une fois le ridicule et l'exagération. » M<sup>me</sup> de Staël écrivait dans une lettre à M<sup>me</sup> de Custine (24 septembre 1810) : « C'est un Vendéen avec un caractère de moyen Age, tout français, tout généreux, tout vif, tout triste, tout gai. » Siégeant dans la majorité de la Chambre introuvable, puis au côté droit en 1816, M. de Salaberry demanda la peine de mort contre tout individu qui arborerait le drapeau tricolore, vota pour toutes les exceptions à la loi d'amnistie, demanda des poursuites rigoureuses contre les conspirateurs civils, et se prononça contre la loi de recrutement, pour l'expulsion de Grégoire, pour les lois d'exception et pour le nouveau système électoral. Le 21 février 1825, lors de la discussion sur le milliard des émigrés, il débuta ainsi : « Fils d'un condamné, je n'ai rien à réclamer à la révolution que ce que la monarchie ne peut me rendre : la tête de mon père. » En 1826, il fit condamner le *Journal de Commerce* pour insultes aux députés, signala la presse comme l'ennemi du gouvernement et l'imprimerie comme la « seule plaie dont Moïse ait oublié de frapper l'Égypte ». Il fut l'un des partisans les plus actifs de M. de Villèle, bien qu'il le trouvât trop modéré; mais il croyait le sort de la monarchie solitaire de celui du ministre. Ayant échoué, le 19 juillet 1830, dans le grand collège de Loir-et-Cher, avec 68 voix contre 83 à l'élui M. Oberlin, il entra dans la vie privée. On a de lui différents ouvrages dont les principaux sont : *Voyage à Constantinople, en Italie et aux îles de l'Archipel par l'Allemagne et la Hongrie* (Paris, an VIII); — *Histoire de l'empire ottoman jusqu'en 1792* (Paris, 1813-17, 4 volumes); *Dix lettres aux hommes de bien* (Paris, 1828); divers romans et articles dans le *Conserveur*, la *Biographie universelle*, etc.

**SALADIN (JEAN-BAPTISTE-MICHEL)**, député en 1791, membre de la Convention, né à Amiens (Somme) le 10 octobre 1752, mort à Compiègne-Charpenton (Seine) le 1<sup>er</sup> juillet 1812, « fils de François-Michel Saladin, procureur, et de Marie-Louise-Jeanne Milevoï », était, lors de la Révolution, avocat au barreau d'Amiens. Devenu juge au tribunal du district, il fut élu (2 septembre 1791) député de la Somme à l'Assemblée Législative, le 8<sup>e</sup> sur 16, par 249 voix (412 votants). Il opina avec la majorité, fit repêcher un décret contre les fabricants de faux brevets, vota la mise en accusation des princes émigrés, présenta une motion contre les prêtres perturbateurs, proposa et obtint la suppression des tribunaux criminels de Paris. Réélu, le 4 septembre 1792, député de la Somme à la Convention, le 1<sup>er</sup> sur 18, par 535 voix (572 votants), il se rapprocha du parti modéré, et, lors du procès du roi, déclara au 3<sup>e</sup> appel nominal : « Je vote pour la réclusion pendant la guerre et pour le bannissement à la paix. » Il se prononça en outre pour l'appel au peuple et pour le surseis. Le 25 février 1793, il fit traduire à la barre les magistrats d'Amiens, et casser le jugement par lequel ils venaient d'absoudre l'archidiacre de cette ville, surpris chez lui au moment où il disait la messe. Ayant protesté contre l'arrestation des Girondins au 31 mai, Saladin fut mis en accusation et partagea le sort des 73. Réintégré le 18 frimaire an II, il fit partie de la commission chargée de statuer sur les membres des anciens comités, déposa, le 12 ventôse an III, le célèbre rapport qui les accusait, et réclama avec instance leur con-

damnation. Il remplit une mission (germinal an III) dans le Jura, la Haute-Saône et le Doubs, et fit preuve d'une certaine modération. A son retour, il se prononça contre la résolution par laquelle la Convention décida que les deux tiers de ses membres seraient partis des conseils qu'on allait former. Devenu suspect de royalisme, il fut encore une fois décrété d'accusation, comme un des auteurs du soulèvement de certaines sections au 13 vendémiaire. Cependant, 39 départements l'envoyèrent au Conseil des Cinq-Cents, le 21 vendémiaire an IV; mais ses relations avec les royalistes et ses sympathies pour la contre-révolution le firent comprendre dans la liste des déportés du 18 fructidor. Il réussit à échapper aux poursuites, et, sous l'Empire, acheta une charge d'avocat à la cour de Cassation.

**SALADIN (CHARLES-ANTOINE, BARON)**, député au Conseil des Cinq-Cents, de 1824 à 1827, né à Nancy (Meurthe), le 24 mars 1761, mort à Nancy le 22 octobre 1832, « fils de Charles Saladin, procureur à la cour, et de demoiselle Barbo Thomas », était avocat dans sa ville natale au moment de la Révolution; il prit, en 1790, une part honorable à la répression de l'insurrection des régiments de la garnison. Suspect de modérantisme, il n'exerça aucune fonction publique jusqu'à la promulgation de la Constitution de l'an III, et devint alors juge à Nancy. Raillié au 18 brumaire, il fut nommé juge au tribunal d'appel de Nancy le 22 prairial an VIII, secrétaire-général du ministère de la Justice et de la préfecture de police en l'an XI, et se vit chargé, en cette qualité, du travail des émigrés, dont il fit rappeler plus de 42,000. Il quitta ces fonctions en 1804, à la séparation des deux ministères, malgré les instances de Napoléon. Nommé président de chambre le 13 février 1811, créé baron de l'Empire le 25 mars 1813, il fut confirmé dans ses fonctions de président par la seconde Restauration, le 7 mars 1816. Procureur général à la cour de Nancy en 1823 et officier de la Légion d'honneur, il fut élu, le 25 février 1824, député du 2<sup>e</sup> arrondissement électoral de la Meurthe (Lunéville), par 100 voix (195 votants, 216 inscrits), contre 93 à M. Laruelle. Il vota en général avec le parti ministériel et, à propos de la création des écoles de médecine, soutint énergiquement le principe de la décentralisation. Il échoua ensuite, le 17 novembre 1827, dans le même arrondissement, avec 33 voix contre 110 à l'élui, le baron Louis, et, le 23 juin 1830, dans le 1<sup>er</sup> arrondissement électoral du même département (Nancy), avec 137 voix contre 276 à l'élui, M. Marchal. Il ne reparaît plus dans les assemblées parlementaires.

**SALAMAN (ANDRÉ)**, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Narbonne (Aude) le 23 janvier 1752, mort en 1828, était juge au district de Narbonne, lorsqu'il fut élu, le 24 vendémiaire an IV, député de l'Aude au Conseil des Cinq-Cents, par 110 voix (218 votants). Il ne prit qu'une seule fois la parole, sur l'organisation de la haute-cour. Partisan du 18 brumaire, il fut nommé conseiller général de l'Aude le 14 prairial an VIII, et devint, sous l'Empire, conseiller de préfecture.

**SALAVY (JEAN-HONORÉ)**, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Montpellier (Hérault) le 16 septembre 1749, mort en 1823, était négociant à Marseille, membre de la chambre de commerce de cette ville, conseiller

municipal et conseiller général des Bouches-du-Rhône, lorsqu'il fut élu, le 17 mars 1815, à la Chambre des Cent-Jours, comme représentant du commerce et de l'industrie, par 11 voix sur 12 votants. Salicy entra dans la vie privée après la courte législature de cette assemblée.

**SALCETTE (DE LA).** — Voy. COLAUD.

**SALENAVE (JEAN),** député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps Législatif, né à une date inconnue, mort à Paris le 25 mars 1809, était administrateur à Bayonne, quand il fut élu, le 24 germinal an V, député des Basses-Pyrénées au Conseil des Cinq-Cents, par 174 voix (295 votants). Il ne s'y fit pas remarquer, et son nom ne figure pas au *Moniteur*. Rallié au 18 brumaire, il fut de nouveau élu, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, député des Basses-Pyrénées au Corps Législatif, et mourut quelques semaines plus tard.

**SALES DE COSTEBELLE (FRANÇOIS),** député en 1789, né au Cros (Hérault) en mars 1740, mort à une date inconnue, avocat à Pégalrolles (Hérault), fut élu, le 4 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée de Béziers avec 249 voix (438 votants). Il signa le serment du Jeu de paume et ne se fit pas autrement remarquer, car son nom n'est pas cité au *Moniteur*. Il ne reparut pas sur la scène politique après la session.

**SALQUES (THOMAS),** député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps Législatif en 1810, né à Marcelliac (Lot) le 2 septembre 1758, mort à Marcelliac en avril 1814, « fils du sieur Jacques Salgues et de dame Catharine de Méja », propriétaire à Marcelliac, et administrateur de ce district, fut élu, le 29 vendémiaire an IV, député du Lot au Conseil des Cinq-Cents, par 199 voix (249 votants). Il fut membre de diverses commissions et ne joua qu'un rôle fort obscur. Nommé, après le 18 brumaire, conseiller général du Lot, il fut élu de nouveau, le 10 août 1810, par le Sénat conservateur, député de ce département au Corps Législatif. Il mourut au cours de la législature.

**SALQUES (RAYMOND-BENOÎT-JOSEPH),** député de 1812 à 1818, né à Marcelliac (Lot) le 3 juin 1794, mort à Figeac (Lot) le 10 mars 1881, fit son droit et se signala par son opposition au gouvernement de la Restauration. Nommé, en 1831, sous-préfet de Figeac, il donna sa démission en 1841. Chevalier de la Légion d'honneur, il fut élu, le 9 juillet 1812, député du 3<sup>e</sup> collège du Lot (Figeac), par 184 voix (332 votants, 355 inscrits), contre 109 à M. Gaëtan Murat, et fut réélu, le 1<sup>er</sup> août 1816, par 200 voix (384 votants, 421 inscrits), contre 54 à M. Larousseille et 35 à M. de Cornédis. Il prit place parmi les indépendants, s'abstint sur l'indemnité Pritchard et se prononça contre la proposition sur les députés fonctionnaires. La révolution de 1818 mit fin à sa carrière politique.

**SALICETI (ANTOINE-CHRISTOPHE),** député en 1789, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Saliceti (Corse) le 26 août 1757, mort à Naples (Italie) le 23 décembre 1809, d'une famille gibeline originaire de l'Islande et réfugié en Corse, fit ses études classiques chez les Barnabites de Bastia, se fit recevoir avocat à Pise et, de retour en Corse, exerça sa profession près du conseil supérieur

de l'île. Il adopta avec chaleur les idées révolutionnaires, et, élu, le 9 juin 1789, député du tiers aux États-Généraux par l'île de Corse, il opta, dans la Constituante, avec les réformateurs les plus avancés. Il contribua, le 30 décembre 1789, à faire décréter l'annexion définitive de la Corse au territoire français, présenta plusieurs motions intéressant ses concitoyens, défendit d'abord Paoli, puis se sépara de lui. Il devint procureur-syndic de la Corse en 1791, et représenta encore (17 septembre 1792), à la Convention nationale, ce département, qui l'élut, le 1<sup>er</sup> sur 6, avec 277 voix (399 votants). Il répondit, au 3<sup>e</sup> appel nominal dans le procès du roi : « Vous avez déclaré Louis coupable de conspiration. Le code pénal prononce la mort contre les conspirateurs. Je condamne Louis Capet à la mort. » Envoyé en Corse avec Lacombe Saint-Michel pour combattre l'influence et les projets des Anglais, il rendit compte de cette mission dans plusieurs lettres à l'assemblée, fit prononcer la déportation des prêtres réfractaires, puis fut obligé de quitter l'île précipitamment devant les progrès de l'ennemi. Il se rendit alors en Provence, prit une part active aux opérations militaires contre Marseille et Toulon, et marcha lui-même à la tête des colonnes d'assaut. Il signa avec les autres représentants la lettre du 30 frimaire relative aux habitants de Toulon : « La vengeance nationale se déploie; l'on fusille à force; déjà tous les officiers de la marine sont exterminés; La République sera vengée d'une manière digne d'elle. » Ces mesures et ses sentiments révolutionnaires bien connus le firent dénoncer, après le 9 thermidor, comme terroriste. Décreté d'arrestation par la nouvelle majorité, il bénéficia, peu après, de la loi d'amnistie et fut envoyé (1795) par le Directoire, à l'armée d'Italie, où il seconda les efforts du général Bonaparte. La même année il organisa la Corse en deux départements : ceux du Golo et du Liamone. Élu, le 21 germinal an V, député de la Corse au Conseil des Cinq-Cents, par 165 voix (293 votants), il suivit la même ligne politique que précédemment, se montra attaché aux institutions républicaines, et faillit être poursuivi lors du 18 brumaire ; mais le premier consul lui fit accepter de nouvelles missions administratives en Corse, puis en Toscane (1802) et à Gênes. Nommé, en 1806, ministre de la police générale à Naples, auprès de Joseph Bonaparte, il montra dans ce poste des qualités énergiques, y joignit bientôt les fonctions de ministre de la guerre, et exerça ainsi un pouvoir très étendu jusqu'à l'arrivée de Murat, qui se priva de ses services : Saliceti était impopulaire, et venait d'échapper à un complot dont les auteurs avaient tenté de faire sauter son hôtel avec un baril de poudre. Il revint en France, et fut nommé aussitôt par l'empereur membre de la *consulta* qui devait prendre possession de Rome (1809). Il était dans cette ville quand une armée anglo-silicienne débarqua en Calabre. Aussitôt il se rendit à Naples, que l'ennemi menaçait, reprit ses anciennes fonctions, rétablit l'ordre, et mourut subitement, empoisonné, a-t-on dit, à la suite d'un dîner que lui avait offert le général Magliola, ministre de la police (décembre 1809). Membre de la Légion d'honneur du 9 vendémiaire an XII.

**SALIGNAC-FÉNELON (JEAN-RAYMOND-ALFRED-STIGISMOND, COMTE DE),** sénateur du second Empire, né à Francfort (Allemagne) le 6 avril 1810, mort à Cannes (Alpes-Maritimes) le 2 mars 1883, entra, sous Louis-Philippe, dans la car-

rière diplomatique et fut successivement attaché d'ambassade, puis secrétaire de légation à Francfort. Le second Empire le nomma ministre plénipotentiaire à Berne, puis à Francfort, et le fit grand officier de la Légion d'honneur. Le 5 octobre 1864, il fut appelé à siéger au Sénat, où il défendit de ses votes la politique du gouvernement, jusqu'à la chute de l'empire; à la dernière séance du 4 septembre 1870, il demanda qu'on portât au plus vite un secours soit moral, soit matériel, au Corps législatif envahi; la proposition n'eut pas de suites. Il fut admis à la retraite comme ambassadeur le 1<sup>er</sup> février 1865.

**SALIS (FATICS RODOLPHE-GILBERT, BARON DE)**, député de 1815 à 1820, né à Montargis (Loiret) le 6 novembre 1752, mort à Trugny (Ardennes) le 27 août 1820, émigra à la Révolution, servit à l'armée des princes, et fut nommé maréchal de camp par la Restauration. Elu député du grand collège des Ardennes, le 22 août 1815, par 96 voix (120 votants, 239 inscrits), et réélu, le 4 octobre 1816, par 58 voix (115 votants, 209 inscrits), il fit partie de la majorité de la Chambre introuvable, siégea au côté droit en 1816, s'inscrivit pour la résolution de la Chambre des pairs contre les élections, combattit la responsabilité des ministres, parla en faveur des indemnités à accorder aux départements envahis, et, en 1819, vota les lois d'exception et le rétablissement de la censure. Il mourut au cours de la législature.

**SALIS (JACQUES-MICHEL)**, député de 1881 à 1889, né à Cetto (Hérault) le 21 mars 1818, étudia le droit, et, reçu avocat, s'établit dans sa ville natale. Il devint maire de Cetto, conseiller général du canton, et se présenta, le 21 août 1881, comme candidat républicain radical, aux élections législatives, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Montpellier. Elu député par 10,535 voix (18,581 votants, 27,189 inscrits), contre 3,829 à M. de Serres et 3,813 à M. Alien, M. Salis s'inscrivit au groupe de l'extrême gauche, avec lequel il vota contre la politique opportuniste des cabinets Gambetta et Ferry et contre les crédits de l'expédition du Tonkin. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste radicale de l'Hérault, il redevint député de ce département, le 2<sup>e</sup> sur 7, par 52,417 voix (93,202 votants, 134,909 inscrits). Il reprit sa place à l'extrême gauche, combattit les ministères Rouvier et Tirard, s'occupa particulièrement de questions de finance et d'affaires, fut rapporteur (novembre 1867) de la commission d'enquête sur M. Wilson, et déposa (février 1888) un contre-projet sur le privilège des bouilleurs de cru. Il appartenait à la commission du budget, lorsqu'il, attaqué particulièrement, ainsi que plusieurs de ses collègues, par M. Numa Gilly, député du Gard, il intenta à son accusateur un procès en diffamation, interpolla (février 1889) le garde des sceaux sur les retards apportés au jugement du procès, et fit condamner le député de Nîmes, M. Salis s'est prononcé, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligne des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

**SALIS-HALDENSTEIN (LOUIS-NUMA-ÉPA-**

**MINONDAS-JUSTINIEN-DÉCIUS-ARISTIDE, BARON DE)**, représentant en 1819, né à Flines-lès-Mortagne (Nord) le 27 janvier 1803, mort à Beaumarais (Moselle) le 2 octobre 1880, « fils de Johann-Lucien de Salis, capitaine au service de l'Autriche, et de Jeanne-Justine de Wilde », suivit la carrière militaire et devint officier d'artillerie. Démissionnaire sous le gouvernement de Louis-Philippe, il appartint au parti légitimiste. « Il était célèbre dans l'annuaire militaire, écrit un biographe qui exagère quelque peu, par les dix-sept noms de famille et de baptême qu'il y étalait avec pompe. » Le 13 mai 1849, M. de Salis fut élu représentant de la Moselle à l'Assemblée législative, le 7<sup>e</sup> sur 9, par 11,011 voix (76,519 votants, 115,411 inscrits). Il siégea à droite dans les rangs de la majorité, s'associa à toutes les mesures restrictives prises par la majorité, et quitta la vie politique au coup d'Etat de 1851.

**SALLANDROUZE DE LAMORNAIX (CHARLES-JEAN)**, député de 1846 à 1848, représentant du peuple en 1848, député au Corps législatif de 1852 à 1867, né à Paris le 27 mars 1808, mort à Paris le 13 juin 1867, propriétaire des importantes manufactures de tapis d'Aubusson et de Felletin, fondées par son père en 1802, s'occupa aussi de questions économiques et industrielles, et publia en 1829 un ouvrage sur la *Législation des brevets d'invention*. Conseiller général de la Creuse en 1812, membre du conseil général des arts et manufactures en 1849, et commandant de la garde nationale d'Aubusson, il obtint une grande médaille d'or en 1831 pour ses produits, et fut chargé, en 1845, par le gouvernement français, d'une mission en Espagne pour étudier la situation économique de ce pays. A son retour, il reçut la croix de la Légion d'honneur. Il avait échoué à la députation, le 9 juillet 1842, dans le 2<sup>e</sup> collège de la Creuse (Aubusson), avec 80 voix contre 127 à l'élu, M. de Cornudet; mais il fut élu, dans le même collège, le 1<sup>er</sup> août 1846, par 123 voix (218 votants, 270 inscrits), contre 119 à M. de Nalèche; à la Chambre, il se montra indépendant et libéral. Aussi fut-il élu, le 23 avril 1848, représentant de la Creuse à l'Assemblée constituante, le 5<sup>e</sup> sur 7, par 18,949 voix (49,820 votants). Il prit place à droite, fit partie du comité du travail et vota pour les poursuites contre J. Blanc et Caussidière, pour l'incompatibilité des fonctions, pour l'ensemble de la Constitution, pour l'interdiction des clubs et pour l'expédition de Rome. Il refusa la candidature à l'Assemblée législative. Rallié à la politique du prince Louis-Napoléon, il approuva le coup d'Etat du 2 décembre, et fut successivement élu député au Corps législatif, comme candidat du gouvernement, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de la Creuse, le 29 février 1852, par 22,269 voix (23,500 votants, 37,951 inscrits); le 22 juin 1857, par 17,963 voix (18,224 votants, 37,251 inscrits); le 1<sup>er</sup> juin 1863 par 17,110 voix (18,643 votants, 35,563 inscrits), contre 1,063 à M. Bétouille. Membre de la majorité dévouée aux institutions impériales, il mourut en juin 1867, et fut remplacé, le 11 août suivant, par M. Cornudet des Chaumettes. Officier de la Légion d'honneur du 1<sup>er</sup> janvier 1867, membre du jury de l'exposition universelle de 1855, et délégué du gouvernement français à l'exposition de Londres en 1851. Il a publié : *Rapport sur l'organisation industrielle de l'Espagne* (1846); *Lettres industrielles* (1846); il a aussi collaboré au *Dictionnaire des arts et manufactures* de M. Laboulaye.

**SALLARD (Louis-Eugène)**, député de 1876 à 1881, né à Paris le 16 décembre 1827, mort à Paris le 26 décembre 1881, fit ses études au lycée Charlemagne, et fut reçu avocat; il se préparait à entrer dans la magistrature, quand le coup d'Etat de 1851 modifia ses projets. Il se retira dans ses propriétés de Poigny, où il s'occupa d'agriculture et d'études historiques. Conseiller général du canton de Provins en octobre 1871, il collabora au journal républicain *Le Travail* supprimé en 1875, fut destitué de ses fonctions de maire de Poigny, et fut élu au second tour, le 5 mars 1876, député de l'arrondissement de Provins, par 6,652 voix (12,795 votants, 15,568 inscrits), contre 5,991 à M. d'Haussonville. Il prit place à l'Union républicaine et fut l'un des 363 députés qui, au 16 mai, refusèrent le vote de confiance au ministre de Broglie. Réélu successivement, le 14 octobre 1877, par 7,851 voix (13,843 votants, 15,918 inscrits), contre 5,864 à M. d'Haussonville, et, le 21 août 1881, par 7,764 voix (12,963 votants, 16,957 inscrits), contre 3,812 à M. Bourdeley, il continua de siéger à gauche, et soutint la politique scolaire et coloniale des ministères républicains. Décédé en décembre 1881, il fut remplacé le 12 février 1882, par M. Lenient. M. Sallard a achevé une publication de son ami, M. Moret: *Quinze ans du règne de Louis XIV (1700-1715)* (1851-59).

**SALLE (JEAN-BAPTISTE)**, député en 1789, membre de la Convention, né à Vézelize (Meurthe) le 28 novembre 1759, exécuté à Bordeaux (Gironde) le 20 juin 1794, « fils du sieur Jean Salle, marchand bourgeois de Vézelize, et de demoiselle Barbe Dumont », exerçait la médecine dans son pays natal, lorsqu'il fut élu, le 6 avril 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Nancy. Partisan des idées nouvelles, il les soutint à la Constituante dans les rangs de la majorité réformatrice, fut chargé de visiter les députés blessés par la chute d'une tribune dans la salle de l'archevêché où l'Assemblée s'était installée provisoirement le 15 octobre 1789, fit partie des comités des rapports et de santé, fut secrétaire de l'Assemblée (16 février 1791), et parla contre le veto et pour une assemblée unique; mais il se déclara partisan de l'inviolabilité royale. Le 7 septembre 1791, il devint administrateur de la Meurthe; le 14 avril 1792 il reçut une mention honorable de l'Assemblée législative pour la souscription qu'il avait ouverte à Sarrelouis à l'effet d'entretenir une compagnie de gardes nationaux à cheval. Elu, le 3 septembre 1792, membre de la Convention par le département de la Meurthe, le 1<sup>er</sup> sur 8, avec 410 voix (512 votants), il opina avec la Gironde et se montra l'ennemi passionné des Jacobins. « Doué d'une imagination inquiète, agitée, violente, écrit un biographe, il était seul accessible à toutes les suggestions de Louvet, et croyait comme lui à de vastes complots, traqués dans la Commune et aboutissant à l'étranger. » Lors du procès de Louis XVI, c'est Salle qui proposa et soutint le premier le système de l'appel au peuple, dans la séance du 27 novembre. Il répondit au 2<sup>e</sup> appel nominal: « Comme nous avons limité nos pouvoirs, comme nous ne sommes que mandataires, comme nos décrets doivent être soumis à la sanction du peuple, comme il n'est impossible de méconnaître sa souveraineté, comme nous avons tout à craindre des factieux, comme nous sommes à la veille d'une guerre, je pense que

le seul moyen de donner au peuple une attitude vraiment républicaine, c'est de le faire intervenir dans cette cause. Je dis oui. » Et au 3<sup>e</sup> appel: « Vous avez rejeté la ratification par le peuple, du décret qui serait prononcé contre Louis, mais mon opinion n'a pas changé, car les opinions sont indépendantes de vos décrets. Je suis persuadé qu'aujourd'hui il ne nous reste plus que le choix des maux de la patrie. Ce n'est pas que je craigne la responsabilité; si j'étais juge, j'ouvrirais le code pénal, et je prononcerais la mort; mais je suis législateur, rien ne peut m'ôter ces fonctions, ni me forcer à les cumuler avec d'autres incompatibles. Si Louis meurt, les chefs de parti se montreront. Louis est au contraire le prétendant qui pourra le plus dégoûter le peuple de la royauté. J'ai donc fait sans peine mon choix entre les deux opinions qui vous sont soumises, parce que mes adversaires mêmes me l'ont dicté; il m'ont dit: Ne renvoyez pas au peuple, parce qu'il ne voterait pas pour la mort. Mais moi, je ne veux prononcer que comme le peuple; vous-mêmes m'avez dit que loi n'a de caractère qu'autant qu'elle est l'expression présumée de sa volonté. Je demande donc que Louis soit détenu jusqu'à la paix. » Compromis avec les Girondins, Salle fut mis hors de loi (28 juillet 1793), et se réfugia avec ses amis dans le Calvados, puis aux environs de Bordeaux. Caché dans le grenier de Guadet père à Saint-Emilion, il y écrivit une tragédie: *Charlotte Corday*, la soumit aux corrections des Girondins, ses amis, retirés dans les environs; ceux-ci, faute de pouvoir communiquer avec lui, lui transmirent leur impression par écrit. Découvert et arrêté le 19 juin 1794, Salle fut condamné à mort le jour même; il écrivit à sa femme une lettre touchante, et monta à l'échafaud le lendemain.

**SALLÉ DE CHOUX (ETIENNE-FRANÇOIS-XAVIER, BARON)**, député en 1789, né à Bourges (Cher) le 13 mars 1754, mort à Bourges le 29 décembre 1832, était, à l'époque de la Révolution, avocat du roi à Bourges. Elu, le 26 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage du Berry, il prêta le serment du Jeu de paume, siégea dans les rangs de la majorité, et fit, le 26 janvier 1790, une proposition qui tendait à priver les religieux du droit de cité. Cette proposition, combattue par Regnault (de Saint-Jean d'Angely), n'eut pas de suite. Il prit encore la parole pour réclamer la répression des faits de pillage dans les châteaux et demanda que toutes les procédures qui auraient lieu de ce chef fussent soumises à l'Assemblée avant l'exécution des jugements. A la suite d'un rapport sur les troubles d'Isselin, il proposa d'improver la conduite des officiers municipaux et du ministre de la guerre La Tour-du-Pin à l'égard des cavaliers du régiment de Royal-Champagne, insurgés contre leurs chefs et que ce dernier avait licenciés; il fut d'avis de les incorporer dans la maréchaussée. Il fit partie du comité ecclésiastique. Revenu dans ses foyers après la session, il n'appartint pas à d'autres assemblées, échappa aux poursuites dirigées contre lui en 1793, et fut nommé, le 18 floréal an VIII, président du tribunal d'appel de Bourges. Membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, baron de l'Empire le 6 octobre 1810, il fut promu, le 14 avril 1811, premier président à la cour impériale. En 1812, le baron Sallé fut à la tête de la députation envoyée par le collège électoral du Cher pour complimenter



l'empereur. Toutefois, il s'empessa (1811) de se rallier au gouvernement royal et continua sous la Restauration d'exercer les fonctions de premier président de la cour jusqu'à sa mort. Officier de la Légion d'honneur.

**SALLÈLES (JEAN-FÉLIX)**, membre de la Convention, et député au Conseil des Anciens, né à Cahors (Lot) le 5 novembre 1735, mort à Cahors le 16 novembre 1807, était homme de loi avant la Révolution. Maire de sa ville natale en 1790, il fut élu, le 6 septembre 1792, député du Lot à la Convention, le 3<sup>e</sup> sur 10, « à la pluralité des voix » ; il se prononça « pour la réclusion », dans le procès du roi, et vota obscurément avec le parti modéré. Il entra, le 23 vendémiaire an IV, au Conseil des Anciens, comme député du Lot, avec 303 voix (382 votants), et obtint sa réélection, le 23 germinal an V, par 201 voix (251 votants) ; il avait alors sept enfants. Sorti du Conseil en l'an VII, il resta étranger à la politique.

**SALLENGROS (ALBERT-BONIFACE-FRANÇOIS)**, député en 1791 et membre de la Convention, né à Maubouge (Nord) en 1746, mort en Belgique en 1810, exerçait la profession d'avocat au parlement de Flandre. Officier municipal de Maubouge à la Révolution, il fut élu, le 2 septembre 1791, député suppléant du Nord à l'Assemblée législative, par 571 voix (824 votants), et, par suite de l'option de Lacombe-Saint-Michel pour le Tarn, prit séance aussitôt comme titulaire. Il fut de la majorité réformatrice. Le même département, « à la pluralité des voix », le renvoya, le 9<sup>e</sup> sur 12, siéger à la Convention nationale, où il vota ainsi dans le procès du roi : « Je ne puis, dit-il, capituler ni avec mes devoirs, ni avec la loi. Je suis convaincu de toutes les trahisons de Louis, je ne puis me dispenser de prononcer la mort. » Sallengros remplit une mission dans le département du Nord, proposa de réunir par un canal la Sambre à l'Oise, prit part aux débats sur la Constitution, travailla surtout dans les comités des travaux et des secours publics, et fut secrétaire de la Convention (4 juillet 1795). Rentré dans la vie privée après la session, il adhéra, aux Cent-Jours, à l'Acte additionnel, et tomba ainsi sous le coup de la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides. Il obtint d'abord un sursis temporaire « pour empêchement physique » (il avait une éruption dartreuse), et partit de Paris, le 5 juin 1816, pour la Belgique, où il mourut quelques mois après.

**SALLERON (CLAUDE)**, député de 1822 à 1824, né à Drouilly (Marne) le 25 février 1751, mort à Paris le 3 février 1833, fils de Louis Salleron, seigneur de Drouilly, et de Jeanne Gilbert, était, au moment de la Révolution, un des plus riches tanneurs du faubourg Saint-Marceau à Paris. Accusé d'accaparement en février 1794, il fut traduit, avec son frère Joseph, devant le tribunal criminel de Paris, et, bien que l'accusation ne fut pas fondée, il dut peut-être son acquittement à l'attitude favorable de ses ouvriers venus en nombre à l'audience le jour où il fut jugé. Membre du conseil des arts et manufactures sous l'Empire, il fut nommé, le 8 janvier 1814, chef de la 12<sup>e</sup> légion de la garde nationale, et aux Cent-Jours, membre du conseil général de la Seine (11 avril 1815). Ses sentiments bonapartistes le firent soupçonner, à la seconde Restauration, de fomenter des troubles dans le faubourg Saint-Marceau ; des

notes de police le signalaient comme « très riche et plus que millionnaire, manifestant de mauvaises dispositions et tenant des discours injurieux à S. M. et à la famille royale ». Il ne fut pas autrement inquiété, fut réplacé à la tête de la 12<sup>e</sup> légion de la garde nationale, et fut élu, le 9 mai 1822, député du 7<sup>e</sup> arrondissement de Paris par 565 voix, sur 1,114 votants et 1,270 inscrits. Il siégea dans l'opposition constitutionnelle, et quitta la vie politique aux élections générales de 1824. Chevalier de la Légion d'honneur.

**SALLES (CHARLES-JOSEPH-MARIE-MARIE, COMTE DE)**, député de 1816 à 1818, sénateur du second empire, né à Saint-Pierre (Martinique) le 30 septembre 1833, mort à Mornas (Vaucluse) le 1<sup>er</sup> novembre 1858, entra à l'École de Saint-Cyr en 1822, passa dans le corps d'état-major en 1824, devint lieutenant trois ans après, fit, l'année suivante, la campagne de Morée, assista, en 1830, à l'expédition d'Alger, où il gagna les épaulettes de capitaine, prit part, en 1832, au siège d'Anvers, et retourna en Algérie en 1837. Chef d'escadron et aide de camp du général Valée, il se battit à l'affaire du col de la Mouzaïa et à la prise de Milianah, (8 juin 1840). L'année suivante, il fut promu colonel et rentra en France. Élu, le 1<sup>er</sup> août 1846, député du 5<sup>e</sup> collège du Loiret (Montargis), par 305 voix (419 votants, 497 inscrits), contre 91 à M. Victor Considérant, candidat de l'opposition démocratique, il prit place parmi les ministériels. Nommé maréchal de camp l'année suivante, il dut se représenter devant ses électeurs, qui lui renouvelèrent son mandat, le 27 novembre 1847, par 276 voix (417 votants), contre 102 à M. Considérant et 35 à M. de Cormouin. Nommé, après la révolution de février, commandant de la subdivision d'Alger puis de la division de Constantine, il se rallia à la politique du prince Louis-Napoléon, fut promu général de division le 17 mars 1852, commanda, pendant la guerre de Crimée, une des divisions de l'armée d'Orient, et assista aux affaires des 2 et 23 mai ; à l'attaque du 8 septembre, il était à la tête du 1<sup>er</sup> corps. Nommé sénateur, à son retour de Sébastopol, le 24 juin 1856, il mourut deux ans après, d'une blessure que lui fit, dans un accès de folie religieuse, M. le lieutenant-colonel de Chanailles, son frère utérin. Il était conseiller général du Loiret et grand officier de la Légion d'honneur.

**SALLIER-CHAUMONT DE LA ROCHE (CY-MARIE)**, député de 1824 à 1827, né à Paris le 31 décembre 1763, mort à Paris le 18 juin 1839, venait d'acheter une charge de conseiller au parlement de Paris, quand la Révolution éclata. Grand ami de d'Épéménil, il se montra d'abord partisan des idées nouvelles et approuva les réformes accomplies ; mais la marche de la Révolution refroidit son enthousiasme. Il vécut alors fort retiré, s'adonnant à la littérature. Sous l'Empire, il fut nommé maître des requêtes au conseil d'État, fonctions qu'il conserva sous la Restauration, et chevalier de la Légion d'honneur. Candidat à la députation, le 9 mai 1822, dans le 3<sup>e</sup> arrondissement électoral de la Côte-d'Or (Châtillon-sur-Seine), il échoua avec 136 voix, contre 162 à l'élu, M. Caumartin ; mais il fut élu, dans ce même arrondissement, le 25 février 1824, par 165 voix (171 votants, 299 inscrits). Il prit place au centre et vota, en 1824, contre la loi de septennalité. Rentré dans la vie privée aux élections de 1827, il s'occupa d'études historiques,

et devint conseiller d'Etat sous Louis-Philippe. On a de lui : *Annales françaises depuis le commencement du règne de Louis XVI jusqu'aux Etats-Généraux*.

**SALLIGNY (NICOLAS-LOUIS)**, député au Conseil des Anciens et au Corps législatif, né le 12 décembre 1736, mort à une date inconnue, était président du tribunal criminel du département de la Marne, quand il fut élu, le 21 vendémiaire an IV, député de ce même département au Conseil des Anciens, par 223 voix (286 votants). Il fut membre du comité judiciaire, parla sur les attributions des juges de paix, sur le paiement des contributions et des fermages arriérés, présenta un rapport sur une contribution personnelle et somptuaire pour l'an IV, et combattit les résolutions relatives aux patentes et au régime hypothécaire. Il donna aussi son opinion sur les droits de la République à la succession des émigrés et fut membre de diverses commissions. Son mandat législatif lui avait été renouvelé le 24 germinal an VII. Partisan du 18 brumaire, il fut encore élu, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, député de la Marne au Corps législatif. Il fut membre de la commission administrative, de la commission des inspecteurs, secrétaire le 17 floréal an XI, en sortit en l'an XII, et ne reparut plus sur la scène politique.

**SALM-DYCK (JOSEPH-FRANÇOIS-MARIE-ANTOINE-HUBERT-IGNACE, COMTE ET PRINCE DE)**, député au Corps législatif en l'an XII, né à Belbure-Dick (Allemagne) le 4 septembre 1773, mort à Nice (Alpes maritimes) le 5 avril 1861, « fils de François-Jean-Guillaume de Salm-Dyck et d'Augusta de Fruchso-Zeil, Wurzack et Fiedberg, conjoint », était chef d'une des branches de la maison de Salm. Ses états furent réunis à la France par le traité de Lunéville en 1802, et il reçut en échange de sa seigneurie de Dick une pension de 28,000 florins. Président de l'assemblée cantonale d'Essen, il épousa, en 1803, Mlle Constance de Theis, qui se fit une grande réputation littéraire, et il fut élu, le 2 fructidor an XII, par le Sénat conservateur, député de la Sarthe au Corps législatif; il en sortit en 1809. Nommé capitaine de l'ouvrière dans la 23<sup>e</sup> conservation des eaux et forêts le 6 thermidor an XIII, il fut en outre créé chevalier de l'Empire le 9 juin 1808, et comte le 24 février 1809. En 1816, en raison des services qu'il rendit aux alliés, le roi de Prusse lui accorda le titre de prince, déjà porté dans sa famille. M. de Salm-Dyck s'occupa beaucoup d'horticulture et de botanique, fonda à Dyck un jardin des plantes, appartint à plusieurs sociétés savantes, et publia : *Catalogue raisonné des espèces et variétés d'aloès* (1817); *Observations botaniques* (1820).

**SALMON (GABRIEL-RENÉ-LOUIS)**, député en 1791, membre de la Convention, député aux Cinq-Cents et au Corps législatif, né à Mézières (Sarthe) le 21 septembre 1761, mort en 1822, « fils de maître Gabriel Salmon, notaire royal de Mézières, procureur fiscal du comté et grandesse de Vernie-le-Froullay et avocat au siège de Conlie, et d'Elisabeth-Anne Debrocq », exerçait à Mézières la profession de notaire. Maire de cette commune (1790), et administrateur du département (1791), il fut élu, le 3 septembre 1791, député de la Sarthe à l'Assemblée législative, le 2<sup>e</sup> sur 10, par 232 voix (469 votants); il opina avec la ma-

jorité réformatrice. Réélu, le 4 septembre 1792, par le même département, membre de la Convention, le 3<sup>e</sup> sur 10, « à la pluralité des voix » (537 votants), il répondit au 3<sup>e</sup> appel nominal dans le procès du roi : « Convenez que la stabilité de la République repose sur la bonté des lois et non sur la mort d'un roi; que nous ne pouvons pas cumuler les pouvoirs qui seraient nécessaires à ce jugement; que les anarchistes, les ambitieux, trouveraient dans la mort de Louis un aliment de plus à leurs intrigues, je vote pour la réclusion pendant la guerre, et pour le bannissement à la paix. » Favorable aux Girondins, il fut impliqué dans leur complot, protesta contre le 31 mai, et fut décrété d'arrestation. Rappelé à l'Assemblée le 18 frimaire an III, il s'associa aux actes de la majorité, qui l'élut, le 4 brumaire an IV, député au Conseil des Cinq-Cents. Il y siégea jusqu'en l'an V. Sous le Consulat, il fut choisi (2 fructidor an XI), par le Sénat conservateur, pour député de la Sarthe au Corps législatif; il y soutint les actes du gouvernement impérial et quitta l'Assemblée en 1809.

**SALMON (CHARLES-AUGUSTE)**, représentant en 1843 et en 1849, sénateur de 1876 à 1879, né à Riche (Meurthe) le 27 février 1805, fils d'un agriculteur, vint à Paris étudier le droit, se fit recevoir avocat, et entra dans la magistrature sous Louis-Philippe. Substitut à Vie, puis à Epinal, procureur du roi à Toul (1838), puis à Saint-Mihiel (1848), il manifesta à l'égard du gouvernement une certaine indépendance, s'occupa activement d'instruction primaire, organisa des conférences pour les instituteurs du département de la Meuse, et publia des ouvrages remarquables, entre autres : *Questions de morale pratique* (1842); *Conférences sur les devoirs des instituteurs primaires* (1845), etc. Après la révolution de 1848, M. Salmon fut élu, le 23 avril, représentant de la Meuse à l'Assemblée constituante, le 2<sup>e</sup> sur 8, par 47,207 voix. Il fut membre et secrétaire du comité de l'instruction publique et vota avec la droite : pour le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, pour la proposition Râteau, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition de Rome. Réélu (13 mai 1849) par le même département à l'Assemblée législative, le 3<sup>e</sup> sur 7, par 36,077 voix (59,869 votants, 92,490 inscrits), il se rapprocha du centre, soutint le plus souvent les opinions de la majorité, ne se rallia point à la politique particulière de l'Élysée et se retira de la vie politique après le coup d'Etat de 1851. Maintenu d'ailleurs dans la magistrature, il devint successivement procureur impérial à Charleville (12 février 1853), avocat général à la cour de Metz (11 mars 1855), conseiller à cette même cour en 1858, et président de chambre (26 février 1870). Le 22 septembre 1871, Dufaure, dont il avait été le collègue et dont il était l'ami, le nomma premier président à la cour de Douai. Il passa conseiller à la cour de Cassation le 8 octobre 1874, et fut admis à la retraite, en cette dernière qualité, le 22 juin 1880. Dans l'intervalle il était rentré au parlement. Conseiller général du canton de Vigneulles depuis le 8 octobre 1871, et président du conseil général de la Meuse, il fut élu, le 30 janvier 1876, par 408 (657 votants), sénateur de ce départe-